

**Comité Intergouvernemental sur la propriété intellectuelle relative aux ressources
génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

Vingtième session

Genève, 14-22 février 2012

DECLARATION DU FORUM AUTOCHTONE INTERNATIONAL

Nous, les peuples et nations autochtones présents au Forum Autochtone International dans le cadre de l'IGC XX de l'OMPI, avons évalué notre participation à tous les processus de ce Comité et sommes inquiets de la réduction continuelle de notre participation à ce processus, tant quantitative que qualitative.

Nous, les Peuples Autochtones, avons participé en tant qu'experts à l'IGC. Nous avons travaillé de bonne foi et déployé des efforts pendant plusieurs années pour présenter aux sessions de l'IGC des propositions cohérentes et élaborées collectivement qui ont été ignorées ou continuent d'être entre crochets dans les textes de négociation.

Dans l'ensemble de ses procédures, l'IGC a constamment ignoré notre droit à la libre détermination et à la participation pleine et égale à tous les niveaux, en tant que peuples autochtones et nations sujets de droits collectifs reconnus internationalement.

Le projet d'étude du Secrétariat concernant la participation d'observateurs à l'IGC ne contient pas les propositions de modification des règles de procédure de l'OMPI telles que nous, les Peuples Autochtones, les avons proposées. Les États sont soumis par leur constitution à des obligations qui n'ont pas été respectées à l'IGC. Ils n'ont pas formulé non plus des propositions qui pourraient résoudre les défauts existants afin d'améliorer notre participation.

Mesdames et messieurs les délégués : nous, les Peuples Autochtones, sommes les titulaires, propriétaires et détenteurs ancestraux des savoirs traditionnels inaliénables, imprescriptibles et inhérents aux ressources génétiques que nous avons conservées et utilisées de manière durable à l'intérieur de nos territoires. C'est pourquoi nous lançons un appel aux États pour que la discussion sur les droits de propriété intellectuelle et les ressources génétiques inclue les Peuples Autochtones dans des conditions d'égalité avec les États, parce que leur travail aura des impacts directs sur nos vies, nos terres, nos territoires et nos ressources et atteindra le cœur de nos cultures : l'héritage des générations futures.

Ainsi, nous, les Peuples Autochtones présents à l'IGC XX, avons réfléchi sérieusement à notre rôle dans ce processus et avons décidé à l'unanimité de retirer notre participation active aux travaux effectués par ce Comité jusqu'à ce que les États changent les règles de procédure pour permettre notre participation pleine et égale à tous les niveaux de l'IGC et jusqu'à ce que les instruments reconnaissent et soient compatibles avec les repères internationaux existants des droits et intérêts des Peuples Autochtones dans le cadre de l'IGC.

Le 21 février 2012

Merci M. le Président,